ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

frais dentaires

Question écrite n° 16156

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la prise en charge des soins dentaires. Aujourd'hui, la prise en charge des actes dentaires ne dépasse pas 35 %. Parmi ceux qui se font soigner, nombreux renoncent à la restauration complète de leur denture à cause de cette absence de prise en charge. Réduire encore le champ d'intervention des régimes obligatoires ou solidaires pour laisser à la charge des ménages 70 % ou plus de la dépense de santé dentaire ne peut qu'aggraver rapidement la situation actuelle. C'est pourquoi il lui demande de préciser ses intentions quant à ce sujet.

Données clés

Auteur : M. Damien Alary
Circonscription : Gard (5e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16156
Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2655
Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)